



## COMMUNIQUE

Diverses déclarations relatives à la question de l'abrogation du délit de blasphème en vigueur en Alsace Moselle ont été récemment rendues publiques, reflétant les diverses sensibilités composant le CRCM Alsace, positions que nous respectons en tant qu'institution pluraliste.

Bien qu'évoquée avant la survenance des évènements tragiques des 7 et 9 janvier dernier, cette question prend une dimension symbolique forte depuis ces terribles attaques.

Le CRCM Alsace, a vigoureusement dénoncé ces attaques et les atteintes à la liberté. Il réaffirme son engagement plein et entier à œuvrer pour le vivre ensemble, dans le respect des convictions de chacun.

Le temps n'est pas venu de modifier nos règles de droit, le temps est venu de comprendre comment l'innommable a pu arriver dans notre pays.

Dans un esprit d'apaisement, et compte tenu des nombreux chantiers dans lesquels il est engagé, le CRCM Alsace se réserve le temps de la réflexion, sur le sujet sensible et complexe de l'abrogation de cette disposition du Code pénal local.

***SAHIN Eyup***

***eyupsahin@hotmail.fr***

***NABAOUI Abdelhaq***

***abdelhaq.nabaoui@hotmail.fr***

***ERCAN Murat***

***m-ercan@hotmail.fr***